

REPUBLIQUE FRANCAISE

METROPOLE DU GRAND PARIS

SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

DU VENDREDI 15 OCTOBRE 2021

**CM2021/10/15/01 : ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT SUITE A LA DEMISSION DE
MONSIEUR KARIM BOUAMRANE**

DATE DE LA CONVOCATION : 8 octobre 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Quentin GESELL

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-1, L. 5211-2, L. 5211-9, L. 5211-10, L. 5219-1, L. 2122-4 et L. 2122-7,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu l'arrêté interpréfectoral n°75-2019-10-14-001 en date du 14 octobre 2019 constatant la recomposition du conseil métropolitain de la métropole du Grand Paris lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux des 15 et 22 mars 2020,

Vu la délibération CM/2016/06/01 relative à l'approbation du règlement intérieur de la Métropole du Grand Paris,

Vu la délibération CM2020/07/20/03 relative à la détermination du nombre de Vice-Présidents et à la composition du Bureau métropolitain,

Vu la délibération CM2020/09/25/02 relative à la détermination du nombre des conseillers métropolitains membres du Bureau de la métropole du Grand Paris,

Vu les procès-verbaux de l'élection des conseillers métropolitains membres du Bureau de la métropole du Grand Paris annexés à la présente délibération,

Vu les résultats du scrutin,

Vu la candidature de Monsieur Michel FOURCADE,

Considérant l'installation du Conseil de la Métropole du Grand Paris le 9 juillet 2020,

Considérant l'élection du Président de la Métropole du Grand Paris le 9 juillet 2020,

Considérant l'élection des 20 Vice-Présidents de la Métropole du Grand Paris, le lundi 20 juillet 2020,

Considérant que le Bureau de la Métropole est composé du Président, de 20 Vice-Présidents et de 23 conseillers métropolitains,

PROCEDE A L'ELECTION d'un Vice-Président en remplacement de Monsieur Karim BOUAMRANE, par voie électronique,

SONT SCRUTATEURS : Madame Marion PARISET et Monsieur Geoffroy BOULARD.

MODIFIE LA DELIBERATION CM 2020/07/20/02 relative à l'élection des Vice-Présidents comme suit :

- Monsieur Denis CAHENZLI devient 17^{ème} Vice-Président,
- Monsieur Quentin GESELL devient 18^{ème} Vice-Président,
- Monsieur Patrick CHAIMOVITCH devient 19^{ème} Vice-Président,
- Monsieur Michel FOURCADE devient 20^{ème} Vice-Président.

Election du 20^{ème} Vice-Président membre du Bureau :

Est candidat à la fonction de 20^{ème} Vice-Président membre du Bureau :
Monsieur Michel FOURCADE.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 167

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 167

Majorité absolue

Monsieur Michel FOURCADE a obtenu 167 voix.

Monsieur Michel FOURCADE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au premier tour de scrutin est élu 20^{ème} Vice-Président membre du Bureau.

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Président de la
métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.